

## 4 - ÉPREUVES DE SÉLECTION AU TITRE DE LA VOIE PRINCIPALE D'ADMISSION

### 4.1 École relevant de la banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)

#### 4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

#### Option scientifique

	ÉPREUVES COMMUNES								ÉPREUVES SPÉCIFIQUES								TOTAL		
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques I	Mathématiques I	Mathématiques I <sup>ère</sup> épreuve	Mathématiques II	Mathématiques	Mathématiques		Hist-géo et géopolitique	Hist-géo et géopolitique
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESCEM)	3					7	4		4			6					6		30
EDHEC	3			5	3				5					8				6	30
EM Lyon	3			5	3				5			6	3					5	30
ESC Amiens	3					9	7		4					3				4	30
ESC Brest			5			5	5								5			5	30
ESC Chambéry			5			5	5							5				5	30
ESC Clermont	3					6	6		4									6	30
ESC Dijon	3					6	6		3			6						6	30
ESC Grenoble	4			8	6				2					8				2	30
ESC La Rochelle			5			5	5		5						5			5	30
ESC Le Havre			4			6	5		5			4						6	30
ESC Lille		4		6	6				4			5						5	30
ESC Montpellier		4				8	8					3						5	30
AUDENCIA Nantes	4			5	3			5						8				5	30
ESC Pau	3					8	7		4			4						4	30
ESC Rennes	4					7	5		4			5						5	30
ESC St Etienne			5			5	5							5				5	30
ESC Troyes			5			5	5		5					5				5	30
ESCP-EAP		3		5	3			4			6		4					5	30
ESSEC	2			4	2				5		6		5				6		30
HEC	3			4	2			4			6		5					6	30
IECS Strasbourg	4					6	5		5			3		2				5	30
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	6		4					4				6	30
INT Management		5				5	3		4					7				6	30
ISC	2			4	3									4				4	20
ISCID	3					5	3								2			3	16
NEGOSUP	6					6	5		4					4				5	30

(1) L'ESCEM Tours-Poitiers et le CERAM Sophia Antipolis organisent un concours commun. Les deux écoles ont choisi les mêmes épreuves assorties des mêmes coefficients. Les candidats seront admissibles simultanément dans les deux écoles. Ils pourront passer leur entretien dans l'une ou l'autre des écoles, les notes obtenues valent pour les deux écoles.

**Option économique**

	ÉPREUVES COMMUNES										ÉPREUVES SPÉCIFIQUES								TOTAL											
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	HEC	ESCP-EAP	ES	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC		ESSEC	EM Lyon	ESSEC	EDHEC	ES	HEC	ESSEC	ESCP-EAP	ES		
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	3					7	4			3					6										7			30		
EDHEC	3			5	3				5														8			6			30	
EM Lyon	3			5	3					5					4	2										8			30	
ESC Amiens		3				9	6			4												3				5			30	
ESC Brest			5			5	5				5													5			5		30	
ESC Chambéry			5			5	5				5													5					30	
ESC Clermont		3				6	6			4					4											7			30	
ESC Dijon	3					6	5			3					6												7		30	
ESC Grenoble	3			4	4					2													10			7			30	
ESC La Rochelle			5			5	5				5													5			5		30	
ESC Le Havre			4			6	5			5					3												7		30	
ESC Lille		4		6	5					4					5											6			30	
ESC Montpellier			5			6	6			5												3					5		30	
AUDENCIA Nantes	3			5	3			5															8				6		30	
ESC Pau	3					6	6			3					4											8			30	
ESC Rennes	4					7	5			5					3											6			30	
ESC St Etienne			5			5	5				5												5				5		30	
ESC Troyes			5			5	5				5												5					5		30
ESCP-EAP		3		5	3			5							4							3					7		30	
ESSEC	3			4	2				6						4		4					4				7			30	
HEC	3			4	2			6							4							4				7			30	
IECS Strasbourg	4					6	5			5					3							2				5			30	
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	6				4												3				7		30	
INT Management		5				5	3			4													6			7			30	
ISC	2					4	3				3												3					5	20	
ISCID	3					5	3																	2			3		16	
NEGOSUP	5					7	6			3													4				5		30	

(1) L'ESEM Tours-Poitiers et le CERAM Sophia Antipolis organisent un concours commun. Les deux écoles ont choisi les mêmes épreuves assorties des mêmes coefficients. Les candidats seront admissibles simultanément dans les deux écoles. Ils pourront passer leur entretien dans l'une ou l'autre des écoles, les notes obtenues valent pour les deux écoles.

### Option technologique

	ÉPREUVES COMMUNES												ÉPREUVES SPÉCIFIQUES					TOTAL
	HEC	ESCP-	CCIP	CCIP	IEANA				EM		CCIP	ESC		ESSEC	ESCP-	ESC		
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques II	Mathématiques	Technique de gestion, informatique et droit	Technique de gestion, informatique et droit	Economie	Economie	Economie			
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	5	5	4	4	4
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	3					4	2			3		4		10			4	
EDHEC	3			5	3				4			5		5			5	
EM Lyon	3			4	3					4		3		8			5	
ESC Amiens			6			4	2			4		3		7				4
ESC Brest			4			3	3			4		4		8				4
ESC Chambéry			4			3	3			4		4		8				4
ESC Clermont		3				4	3			3		2		11			4	
ESC Dijon	3					4	3			3		2		10			5	
ESC Grenoble	2			2	2					2		10		10			2	
ESC La Rochelle			4			3	3				4		4		8			4
ESC Le Havre			3			3	3				4		4		8			5
ESC Lille		3		4	4					3		4		8			4	
ESC Montpellier			4			3	3				3		6		6			5
AUDENCIA Nantes	3			4	3			4				3		8			5	
ESC Pau	3					3	3			3			4	10			4	
ESC Rennes	4					5	4			3		3		6			5	
ESC St Etienne			4			3	3				4		4		8			4
ESC Troyes			4			3	3				4		4		8			4
ESCP-EAP		3		5	2			4				5		6			5	
ESSEC	3			4	2				4			5		7		5		
HEC	3			4	2			4				5		7			5	
IECS Strasbourg	3					4	4			3		3	8				5	
INSEEC Paris-Bordeaux	3					4	3				3		4		8			5
INT Management		4				4	2			3		5		7			5	
ISC	2					4	3				2		2		4			3
ISCID	2					5	2						2	5				
NEGOSUP	6					5	2			3		3	7					4

(1) L'ESSEM Tours-Poitiers et le CERAM Sophia Antipolis organisent un concours commun. Les deux écoles ont choisi les mêmes épreuves assorties des mêmes coefficients. Les candidats seront admissibles simultanément dans les deux écoles. Ils pourront passer leur entretien dans l'une ou l'autre des écoles, les notes obtenues valent pour les deux écoles.

**Option lettres et sciences humaines**

	ÉPREUVES COMMUNES						ÉPREUVES SPÉCIFIQUES						TOTAL			
	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	IENA	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Dissertation philosophique	Epreuve à option	Epreuve à option	Histoire		Histoire		
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4			
(1) CERAM Sophia Antipolis et ESC Tours-Poitiers (ESEM)	5					5	3	5		4		4		4	30	
EDHEC	4			5	3			4		4		5		5	30	
EM Lyon	4			5	3			5		5	3			5	30	
ESC Amiens	4					7	3	4		4		5		3	30	
ESC Bretagne Brest			4			4	4	5		5		4		4	30	
ESC Chambéry			4			4	4	5		5		4		4	30	
ESC Clermont		4				5	5	4		5		2		5	30	
ESC Dijon	8					6	6	3		3		2		2	30	
ESC Grenoble	8			8	5			2		2		3		2	30	
ESC La Rochelle			4			4	4	5		5		4		4	30	
ESC Le Havre			5			6	5	4		3		3		4	30	
ESC Lille		5		6	6			3		3		5		2	30	
ESC Montpellier			6			7	7	3		2		2		3	30	
AUDENCIA Nantes	4			5	3			5		5	4			4	30	
ESC Pau	5					5	4	5		5		2		4	30	
ESC Rennes	4					5	4	5		4		3		5	30	
ESC St Etienne			4			4	4	5		5		4		4	30	
ESC Troyes			4			4	4	5		5		4		4	30	
ESCP-EAP		3		5	3			5		5		4		5	30	
ESSEC	3			4	2			6		6		5		4	6	30
HEC	3			4	2			6		5		4		6	30	
IECS Strasbourg	4					5	5	5		4		3		4	30	
INSEEC Paris-Bordeaux	3					6	4	5		5		3		4	30	
INT Management		3				5	3	5		5		4		5	30	
ISC	2					3	2	3		3		4		3	20	
ISCID	3					5	4			2		2			16	
NOGOSUP	4					7	6	3		3		3		4	30	

(1) L'ESCEM Tours-Poitiers et le CERAM Sophia Antipolis organisent un concours commun. Les deux écoles ont choisi les mêmes épreuves assorties des mêmes coefficients. Les candidats seront admissibles simultanément dans les deux écoles. Ils pourront passer leur entretien dans l'une ou l'autre des écoles, les notes obtenues valent pour les deux écoles.



(1) ESC Amiens : négociation de groupe : 10

Entretien individuel : 10

\*\* ISC : Entretien individuel : 6

Entretien de groupe : 3

Filière technologique : Technique de gestion ou droit à la place de la LV2

\*\*\* NEGOSUP :

Entretien individuel : 6

Entretien de groupe : 4

La note obtenue à l'épreuve facultative de LV2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves orales

INSEEC Paris-Bordeaux

Entretien individuel : 12. Il intègre une première partie qui est un exposé de culture générale sur un sujet tiré au sort.

Entretien collectif : 6. Sujet tiré au sort parmi quatre sujets. Les problématiques proposées sont de trois types : un sujet d'actualité internationale ; l'organisation d'un événement ; la préparation d'une réunion de travail.

### 4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuves

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées. Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

## INSCRIPTION AUX CONCOURS

### Conditions d'inscription

Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure militaire de Saint-Cyr. Les candidats sont invités à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles ils auront choisi de participer.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense-JAPD.

Les candidats ne sont pas autorisés à se

présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

### Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-bce.com>

à partir du 4 décembre 2005 et jusqu'au 15 janvier 2006.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

- du 4 décembre 2005 au 15 janvier 2006 :

saisie et validation des données

- du 16 janvier au 31 janvier 2006 :

édition du bordereau "pièces justificatives"

- jusqu'au 31 janvier 2006 :

envoi des pièces justificatives

• Saisie et validation des données.

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code de validation confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.

**Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité.** En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

**L'inscription est validée lorsque la mention "dossier validé" apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2006, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : "dossier validé ")

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2006.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

- Édition du bordereau "pièces justificatives"  
Après la validation définitive de son inscription, le candidat devra obligatoirement imprimer lui-même le bordereau "pièces justificatives", qui sera mis à disposition entre le 16 et 19 janvier.

**Les concours choisis ne pourront plus être modifiés après cette édition.**

- Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2006, et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau "pièces justificatives" accompagné des pièces justificatives demandées.

Ces envois seront adressés :

- pour les candidats des filières économiques et commerciales (y compris les élèves des classes préparatoires-droit économie et gestion (ex D1) et économie et gestion (ex D2), ainsi que pour la filière des classes préparatoires B/L à la direction des admissions et concours, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex.

- pour les candidats des filières littéraires A/L et LSH à : SCGC inter ENS 61, avenue du président Wilson, 94235 Cachan cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si

l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé avant le 31 janvier 2006 (cachet de la poste faisant foi).

**Documents à fournir**

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire.

Les documents exigés pour l'inscription aux concours de la BCE sont :

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

Les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français devront fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Ces candidats bénéficient d'une remise de 50 % sur le montant des droits d'inscription.

Les candidats boursiers du gouvernement français ne sont pas considérés comme boursiers au regard des concours. Les candidats concernés demanderont une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du CROUS.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

- Service national

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2006, date de clôture des inscriptions)

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF
Garçons et filles de nationalité française, né(e)s :	jusqu'au 15-1-1987	Certificat APD
	du 16-1-1987 au 15-1-1989	Attestation de recensement
	après le 16-1-1989	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Ne sont pas concernés, en revanche, les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2006.

#### Mise à jour des coordonnées

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur internet.

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC pour l'information des candidats.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

#### Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. **Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.** Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

## ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

### Programme des concours

Les programmes détaillés des différentes filières sont édités par la direction des admissions et concours (brochure "Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale-options scientifique, économique et technologique-filières littéraires).

### Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

### Vérification d'identité

Les candidats doivent pouvoir justifier de leur identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

### Déroulement des épreuves

- Sont éliminés tous les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, sont absents à l'une des épreuves ou sous-épreuves.

- Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart-d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

- À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée.

- Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

- Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

- Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

**L'utilisation d'une calculatrice n'est autorisée que pour les seules épreuves de "Techniques de gestion" de l'option technologique.**

- Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, tous les candidats portant un appareil auditif doivent en faire part au responsable de centre.

### Réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, **les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.**

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées **dans les 10 jours** qui

suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

#### Consultation et photocopies des épreuves

Les candidats pourront, à partir du 1-9-2006, en formulant leur demande par écrit, consulter leurs copies ou obtenir les photocopies de leurs

épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

## 4.2 Écoles relevant de la banque ECRICOME

### 4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome

#### Option : scientifique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE	HISTOIRE GÉOGRAPHIE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	5	4	3	25
ESC Euromed Marseille	5	5	4	5	4	2	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	7	4	3	4	4	3	25
École ICN de Nancy	5	5	3	5	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	5	2	25

#### Option : économique

	MATHS	CULTURE GÉNÉRALE	RÉSUMÉ DE TEXTE	ANALYSE ÉCONOMIQUE	LV 1	LV 2	TOTAL COEFFICIENTS
DURÉE	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	3	6	4	2	25
ESC Euromed Marseille	4	5	4	5	4	3	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	5	4	3	6	4	3	25
École ICN de Nancy	4	5	3	6	4	3	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

**Option : technologique**

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE</b>	<b>ÉCONOMIE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TECHNIQUES DE GESTION</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	5 h	
ESC Bordeaux	4	3	2	4	4	2	6	25
ESC Euromed Marseille	4	4	4	3	3	2	5	25
ESC Reims	4	3	3	4	3	2	6	25
ESC Rouen	4	3	2	4	4	2	6	25
École ICN de Nancy	3	4	3	4	3	2	6	25
ESC Toulouse	4	3	2	4	4	2	6	25

**Option : lettres et sciences humaines**

	<b>DISSERTATION LITTÉRAIRE</b>	<b>DISSERTATION PHILOSOPH.</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE</b>	<b>HISTOIRE</b>	<b>LV 1</b>	<b>OPTIONS MATHS B/L GÉOGRAPHIE OU LATIN OU LV2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	2 h	3 h	3 h	3 h	
ESC Bordeaux	5	5	4	4	4	3	25
ESC Euromed Marseille	5	5	4	3	4	4	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	4	5	4	4	4	4	25
École ICN de Nancy	4	5	3	5	4	4	25
ESC Toulouse	5	5	3	5	4	3	25

**4.2.2 Épreuves orales**
**Toutes options**

	<b>ENTRETIEN</b>	<b>ANGLAIS</b>	<b>AUTRE LANGUE OU LATIN</b>	<b>TOTAL</b>
ESC Bordeaux	12	4	4	20
ESC Euromed Marseille	10	3	2	15
ESC Reims	7	4	4	15
ESC Rouen	12	4	4	20
École ICN de Nancy	12	4	3	19
ESC Toulouse	7	5	3	15

*N.B. : L'épreuve d'entretien se déroule obligatoirement dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque candidat passe un seul oral en anglais et un seul oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Bordeaux, Marseille, Nancy, Reims, Rouen et Toulouse, en fonction de son calendrier de déplacements.*

*La note obtenue à ces deux épreuves sera validée par les écoles de la banque d'épreuves ECRICOME dans lesquelles le candidat est inscrit, chaque école appliquant ses propres coefficients. Pour les candidats présentant une combinaison d'épreuves autre que anglais/allemand ou anglais/espagnol, l'ensemble des oraux de langues se tiendra au siège administratif d'ECRICOME à Paris.*

### 4.2.3 Règlement des concours 2006 ECRI-COME, TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées. Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

#### Inscription

##### Modalités d'inscription

- Les candidats ne peuvent présenter :
  - . plus de trois fois le même concours ;
  - . deux voies différentes d'accès à une école la même année.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense - JAPD.
- Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français.
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.
- Saisie du formulaire d'inscription en ligne
  - L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture par un moyen unique : internet.
  - Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse doit être valide durant toute la période du concours (depuis l'inscription jusqu'aux résultats d'admission)
  - Les candidats doivent reporter sur la partie "état civil" du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.
  - Les candidats doivent respecter la procédure et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas

des boursiers et des bénéficiaires de la mesure tiers temps supplémentaire) à Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris.

- Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.
- Toute déclaration fausse ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome, quelle que soit l'étape du concours.
- Toute modification de quelque nature que ce soit, ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions.
- Les candidats doivent, pendant toute la période du concours tenir à jour leurs coordonnées sur le serveur internet (adresse postale, email, numéro de téléphone)

##### Confirmation d'inscription

- Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par Ecricome.

##### Le règlement des droits d'inscription

- Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement.
- Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.
- En cas de désistement après la date de clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription reste acquis à Ecricome, quel que soit le motif du désistement.
- Tout candidat boursier de l'État français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours avant le début des épreuves écrites. Seuls les candidats boursiers ayant fourni cette attestation disposeront en ligne de leur convocation aux épreuves écrites.

**Documents à fournir à Ecricome** (Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris)

**Les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français** devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive d'une

bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS.

- Pour bénéficier de la mesure "Tiers temps supplémentaire" pour les épreuves écrites et/ou orales, **les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique** doivent fournir leur attestation CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) au moins un mois avant les épreuves écrites

### **Épreuves écrites**

#### **Programme des concours**

Les programmes sont disponibles sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours).

#### • Convocation

Aucune convocation n'est adressée aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars-début avril 2006 (Ecricome en avisera les candidats par mél.) ; les candidats devront l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

#### • Déroulement des épreuves

- Tout candidat doit respecter impérativement les heures de sa convocation.

- Pour chacune des épreuves, il doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité a plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce plus récente justifiant de son identité avec photo (carte d'étudiant, carte de transport,...).

- Pour chacune des épreuves, le candidat devra émarger. La signature devra être identique pour toutes les épreuves. Elle sera contrôlée à partir de la signature-test demandée avant le début de la première épreuve écrite.

- Le candidat doit respecter les horaires, la régularité des épreuves ainsi que toute règle annoncée au moment du concours.

- Il est interdit de composer dans une série ou option ou une langue différente de celle enregistrée par le candidat lors de son inscription.

- Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.

- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle,

mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours. Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

- À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination.

Les épreuves sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.

Le candidat admissible aux épreuves écrites sera invité à présenter les épreuves orales de langues et entretien.

**Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.**

#### **Présence - absence**

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourrait être autorisé à se présenter une nouvelle fois dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

#### **Matériel et documents**

- L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

- Pour le concours Ecricome, seuls les dictionnaires suivants sont autorisés pour les épreuves écrites, en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> langue :

. arabe : arabe-arabe, arabe-français et français-arabe

. chinois : chinois-français et français-chinois

. japonais : français-japonais, japonais-français et caractères sino-japonais Kanji

. latin : latin-français (Gaffiot).

#### **Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction**

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat,

- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve,
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats,
- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat :
  - . de tous documents non autorisés, comme par exemple : tables mathématiques, papiers divers, notices apportés par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.,
  - . de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.).

#### Sanctions

- Les violations ou tentatives de violation d'anonymat, les fraudes, tentatives de fraude ou agitation décrites dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro à ce candidat pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer

des sanctions plus graves comme :

- . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
- . l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
- . la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.
- Toute déclaration fausse ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecririme, quelle que soit l'étape du concours.

#### Réclamations

##### Réclamations suite aux épreuves

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats. Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

##### Obtention des photocopies des épreuves

Les candidats peuvent, à partir du 15 septembre 2006, faire la demande écrite de la photocopie de leurs épreuves en contrepartie d'un montant de 10,00 euros par épreuve demandée. La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

### 4.3 Écoles relevant de la banque SESAME

#### 4.3.1 Épreuves écrites

ÉCOLES	LV 1 1 H 30	LV2 1 H 30	ANALYSE/ SYNTHÈSE 4 HEURES	LOGIQUE 1 30 MIN	LOGIQUE 2 30 MIN	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed Tous Tracks	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1.5	1.5	12
EBP International Tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	1	3	12
ESCE	3	1	4	1	1	10
IFI	3	1	4	1	1	10
SUPEUROPE CESEC Tous programmes	4	-	4	1	1	10

#### 4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de SESAME. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par SESAME.

ÉCOLES	ENTRETIEN	LANGUE 1	LANGUE 2	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed Tous Tracks	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	5	2	1	8
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
SUPEUROPE CESEC	6	4	-	10

#### 4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : SESAME 2005-2006

Dès la publication des résultats définitifs, SESAME centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision. Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats-multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de SESAME. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

**Règles de décisions selon les résultats des candidats**  
 Une ou plusieurs admissions sur liste principale : en conserver une seule ou démissionner de toutes.

Une ou plusieurs admissions sur liste principale et sur liste d'attente : conserver tout ou partie des places sur listes d'attente et les classer par ordre de préférence, ne conserver au plus qu'une admission sur liste principale, automatiquement classée en dernière position.

Une ou plusieurs admissions sur liste d'attente : conserver tout ou partie et les classer par ordre de préférence d'intégration.

#### Calendrier

Résultats : 4 juillet 2006

Saisie des décisions : du 4 au 6 juillet 2006 sur  
[www.concours-sesame.net](http://www.concours-sesame.net). Cette étape est  
duplicquée par l'envoi d'un document d'enga-

gement signé par le candidat.  
1ère publication d'affectation : 10 juillet 2006.  
2ème publication : 18 juillet 2006 au plus tard.

## 4.4 Écoles relevant de la banque ACCES

### 4.4.1 Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	3 h			4	2,5	3,5
Maîtrise du français	2 h			2	2,5	3
Mathématiques	3 h			4	5	3,5
Anglais	1 h 30			2	2	2
Seconde langue (allemand-espagnol)	1 h			bonus		

### 4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	3 h	1 h	45 min	5		
Anglais	30 min	20 min	20 min	3	2	2

## 4.5 Écoles relevant de la banque PASS

### Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale	1 h 30		3	
Communication, environnement et culture internationale	1 h		4	
Logique et analyse quantitative	1 h 30		4	
Anglais-listening test	30 min		2	
Anglais-use of english	30 min		2	
Autres langues vivantes (allemand, espagnol, italien, arabe, russe, chinois, portugais, hébreu, japonais)	30 min		2	

## Épreuves orales

	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 min		3	

### 4.6 Écoles relevant de la banque d'épreuves EGC

	ÉPREUVES ÉCRITES				ÉPREUVES ORALES		
	ANGLAIS QCM	CONNAISSANCES GÉNÉRALES	TEST DE LOGIQUE-MÉMORISATION	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE (RÉDACTION)	ENTRETIEN	OPTION : ANGLAIS	OPTION : ESPAGNOL
DURÉE	20 MIN	20 MIN	60 MIN	2 H	1 H	15 MIN	20 MIN
COEFFICIENTS							
EGC Angoulême	2	2	2	2	12		
EGC Avignon	2	2	2	4	10		
EGC Bastia	1	1	2	2	3		
EGC Bayonne	2	2	4	4	8		1
EGC Brive	3	2	2	3	8	2	
EGC Franche-Comté (Vesoul)	2	2	3	3	10		
EGC Lille	1	2	3	4	10		
EGC Martinique	2	2	3	4	7 (45 min)	2	
EGC du Maine (Le Mans)	2	2	2	6	8		
EGC Montauban	2	2	2	4	10		
EGC Orléans	3	1	2	4	10		
EGC Réunion	1	2	2	2	12	1	
EGC Rodez	2	2	2	4	10		
EGC Saint-Lô	1	1	4	4	10		
EGC Saint-Malo	2	2	2	4	10		
EGC Valence	2	3	2	3	5		
EGC Vendée	2	3	3	6	5	1	

EGC Avignon, EGC Saint-Lô, EGC Orléans : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire.

Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

EGC Réunion : épreuve spécifique : Anglais oral = 15 min-coef: 0,5

EGC Saint-Malo : épreuve spécifique : synthèse sur dossier = 1 h-coef: 3

EGC Bastia : épreuve spécifique écrite : commentaire de texte = 2 h-coef: 2

#### 4.7 Écoles relevant de la banque d'épreuves KEYS

Institut européen de commerce et de gestion-Bachelor

Concours réservé aux bacheliers

##### Épreuves d'admissibilité

Sélection sur dossier scolaire : les trois années de lycée sont prises en compte.

Prévalent la régularité et l'homogénéité des résultats

##### Épreuves d'admission

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien devant un jury	15 + 45 min (1)	5
Langue anglaise (oral)	20 + 20 min (1)	3
Langue optionnelle (allemand ou espagnol) (oral)	20 + 20 min (1)	2*
Tests écrits de logiques verbale et mathématique	90 min (1)	2

\* Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(1) Durée de préparation et durée d'épreuve

#### 4.8 Écoles recrutant sur concours propre-formations de commerce et de gestion

Académie d'Aix-Marseille

Euromed Marseille-École de management (PMF)

	CULTURE GÉNÉRALE	ANGLAIS	APTITUDE LOGIQUE	ENTRETIEN INDIVIDUEL	TOTAL
Durée	3 h	2 h	1 h	30 min	
Coefficients	3	2	1	6	12

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Dossier scolaire		25
<b>Épreuves écrites</b>		
Français	1 h	10
Physique ou technologie*	1 h	15
Langue vivante	30 min	10
<b>Épreuves orales</b>		
Entretien individuel	30 min	35
Langue vivante	30 min	5
Total coefficient		100

\* suivant section de bac

**Académie de Créteil**
**Institut supérieur de technologie et management (ISTM)**

Admissibilité : sur dossier

Admission : entretien (coefficient 4)

Anglais (coefficient 2)

**Académie de Nantes**
**École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)**

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	1 h	2

**Académie de Nantes**
**École atlantique de commerce (EAC Nantes)**

DÉPARTEMENT MARKETING-VENTE			DÉPARTEMENT COMMERCE INTERNATIONAL		
ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS	ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENTS
Épreuves écrites			Épreuves écrites		
Épreuve de synthèse	4 h	4	Épreuve de synthèse	4 h	4
Épreuve de logique	1 h	3	Épreuve de logique	1 h	3
Épreuve d'anglais	1 h	3	Épreuve d'anglais	1 h	3
			Épreuve de 2 <sup>ème</sup> langue	1 h	2
Épreuve orale			Épreuve orale		
Entretien oral	1 h	10*	Entretien oral	1 h	12*

\* Une note inférieure ou égale à 6/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.

**Académie de Nantes**
**École de Design de Nantes-atlantique (Design Nantes)**

NATURE	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5
Entretien de motivation (oral)	20 min	60

### Académie de Nouvelle-Calédonie

#### École de gestion et de commerce - EGC Pacifique Sud

##### Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 min	1

##### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien	15 min	5
Anglais	15 min	1

### Académie de Paris

#### Académie commerciale internationale (ACI)

##### Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Langue vivante 1	1 h 15	2
Langue vivante 2 (facultative)	45 min	1*
Étude de dossier	2 h 30	3
Expression écrite	1 h 00	1
Techniques quantitatives	1 h 30	1
Total des coefficients		7

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de Langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

##### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Travail de groupe	45 min	1
Entretien individuel	20 min	2
Langue vivante 1	15 min	1
Langue vivante 2 (facultative)	15 min	1*
Total des coefficients		4

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de Langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves orales.

**Académie de Paris**
**École supérieure de négociation commerciale (NEGOSUP)**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<b>Épreuves communes</b>		
Étude de dossier	4 h	5
Anglais	1 h 30	3
Langue vivante 2 (facultative)	1 h 30	2*
<b>Épreuve à options</b>		
Mathématiques ou sciences juridiques ou sciences économiques ou sciences humaines	4 h	5
<b>TOTAL</b>	<b>9 h 30 (ou 11 h)</b>	<b>13 (ou 15)</b>

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	3
Langue vivante 2 (facultative)	Préparation : 15 min Entretien : 15 min	2*
Entretien de groupe	1 h 30	4
Entretien individuel	30 min	6
<b>TOTAL</b>	<b>2 h 30 (ou 3 h)</b>	<b>13 (ou 15)</b>

\* La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante 2 n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 2, sont ajoutés au total des notes des épreuves orales. La langue vivante choisie en deuxième langue est la même à l'écrit et à l'oral.

**CONCOURS TEAM**
**Académie de Paris**
**Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives ; logique)	2 h 10	4,5
Épreuve de synthèse	2 h 30	2,5
Première langue	1 h 15	2
Seconde langue	45 min	1

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Connaissances générales	20 min	1
Entretien individuel	40 min	2
Entretien de groupe	70 min	1
Langue vivante européenne	20 min	1

### Académie de Lyon

#### Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC Lyon)

### Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h	4
Épreuve de synthèse	2 h	3
Première langue *	0 h 45	1,5
Seconde langue	0 h 30	1,5

\* L'anglais doit être impérativement choisi en 1ère ou 2ème langue

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	0 h 20	7
Anglais	0 h 10	3

### Académie de Paris

#### Institut international de commerce et distribution (ICD Paris)

### Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h 10	4
Épreuve de synthèse	2 h 30	2
Première langue	1 h 15	2
Seconde langue	45 min	2

### Épreuves orales

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

**Académie de Paris**  
**Programme de management entrepreneurial (ADVANCIA)**  
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Épreuve de mémoire	1 h	1
Épreuve d'expression écrite et d'analyse de dossier	1 h	1
Épreuve de culture générale	35 min	1
Épreuve de raisonnement logique	1 h 30	1
Épreuve de 1 <sup>ère</sup> langue *	45 min	1
Épreuve de 2 <sup>ème</sup> langue	45 min	**

\* L'anglais doit obligatoirement être choisi en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> langue.

\*\* Seuls les points au dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus aux cinq autres épreuves.

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Travail en groupe	45 min	2
Entretien individuel	30 min	3

**Académie de Paris**  
**Programme supérieur en entrepreneuriat (ADVANCIA)**  
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Épreuve d'étude de dossier de créativité	3 h	5
Épreuve de synthèse	3 h	5

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Travail en groupe	45 min	3
Entretien individuel	1 h	5
Anglais	30 min	2

**Académie de Paris**  
**École supérieure de gestion (ESG Paris)**  
Épreuves écrites

**Option scientifique**

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION</b>	<b>HISTOIRE-GÉOGRAPHIE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	
COEFFICIENT	3	3	2*	2*	3	2**	13

\* Option 1 : au choix : contraction ou histoire-géographie

\*\* Option 2 : au choix : Maths II ou LV 2

**Option économique**

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION</b>	<b>ANALYSE ÉCONOMIQUE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	
COEFFICIENT	3	3	2*	2*	3	2**	13

\* Option 1 : au choix : contraction ou histoire et analyse

\*\* Option 2 : au choix : économie ou LV 2

**Option technologique**

	<b>MATHS</b>	<b>CULTURE GÉNÉRALE</b>	<b>RÉSUMÉ DE TEXTE CONTRACTION</b>	<b>ÉCONOMIE</b>	<b>LV 1</b>	<b>LV 2</b>	<b>TECHNIQUES DE GESTION</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	4 h	4 h	3 h	3 h	3h	3 h		
COEFFICIENT	3	3	2*	2**	3	2**	2*	13

\* Option 1 : au choix : contraction ou comptabilité

\*\* Option 2 : au choix : économie ou LV 2

Épreuves orales

**Toutes options**

	<b>ENTRETIEN INDIVIDUEL</b>	<b>ENTRETIEN DE GROUPE</b>	<b>ENTRETIEN DE LANGUE</b>	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>
DURÉE	30 min	1 h	30 min	
COEFFICIENT	3	2	2	7

### Académie de Paris

#### Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)

#### Formation supérieure au management (Paris et Nice)

#### Épreuves écrites

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue (*)	45 min	Bonus (2)

(\*) Optionnelle. Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

#### Épreuves orales

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	4
Entretien collectif	20 min (*)	3
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

(\*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

### Académie de Paris

#### École européenne de gestion (EBS)

#### Épreuves écrites

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h 15	3
Épreuve de synthèse	2 h 30	3
Première langue	1 h	2
Seconde langue	1 h	2
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

#### Épreuves orales

Entretien	40 min	5
Épreuve magnétoscopée (préparation et présentation)	45 min + 45 min	2
Première langue	15 min	1,5
Seconde langue	15 min	1,5
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

**Académie de Paris**  
**Institut supérieur de gestion (ISG Paris)**

**1 - Épreuves écrites**

Dates des épreuves : les 30 et 31 mai 2006

**Option scientifique**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	5
Contraction de texte	3 h	4
Mathématiques	4 h	7
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 h	6
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

**Option économique**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	6
Contraction de texte	3 h	4
Mathématiques	4 h	5
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	4 h	7
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

**Option technologique**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Culture générale	4 h	5
Contraction de texte	3 h	3
Mathématiques	2 h	4
Economie	3 h	5
Techniques quantitatives de gestion	3 h	5
LVI *	3 h	5
LV II *	2 h	3

\* L'anglais doit être choisi obligatoirement une fois.

**2 - Épreuves orales**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	45 min	12
Entretien collectif	1 h	5
Entretien d'anglais	15 min **	4
Entretien autre langue vivante*	15 min **	3

\* Choix entre 5 langues : allemand, italien, japonais, arabe, espagnol

\*\* 30 minutes de préparation

**Académie de Rouen**
**Institut supérieur de préparation professionnelles de Rouen (ISPP Rouen)**
**Concours 1ère année : 120 places**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Tests de logique	1 h	3
Analyse - synthèse	3 h	3
Anglais	1 h	1

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien *	1 h	12
Anglais	40 min	1

*\* Note éliminatoire inférieure à 6/20*
**Concours 2ème année : 50 places**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais	1 h 30	2

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien *	1 h	3
Anglais	30 min	1

*\* Note éliminatoire inférieure à 6/20*
**Académie de Toulouse**
**Institut européen de gestion et de commerce (groupe ESC Toulouse)**
**Épreuves écrites**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Anglais QCM	1 h	2
Synthèse de documents	3 h	4
Test de logique et de mémorisation	45 min	4

**Épreuves orales**

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien	60 min *	10

*\* Une note inférieure ou égale à D- (1,8/5) à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.*

**Académie de Versailles**

**École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)**

**Épreuves écrites (phase d'admissibilité)**

NATURE	COEFFICIENT	DURÉE	NOTE ÉLIMINATOIRE
Épreuve de logique et de raisonnement	6	2 h 20	5/20
Anglais	2	2 h	5/20
Option (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	*	2 h	Points de bonification
TOTAL	8	6 h 20	

*\* Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte et s'ajouteront au total des points obtenus dans les trois autres épreuves*

**Épreuves orales (phase d'admission)**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Mini jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
TOTAL	1 h 45	10

**Académie de Versailles**

**Institut supérieur des affaires (ISA)**

**(Programme MBA du Groupe HEC à Jouy-en-Josas)**

**1 - Présélection sur dossier basée sur :**

- les résultats au test GMAT (Graduate Management Admission Test)
- les résultats au test d'anglais (TOEFL ou TOEIC)
- le dossier d'inscription dûment rempli (expérience professionnelle, expérience à l'international, cursus pédagogique, activités diverses, langues étrangères acquises, lettres de recommandations, essais, etc).

**2 - Épreuve orale composée de deux parties :**

- une présentation orale sur un sujet au choix du candidat (10 minutes)
- une période de questions/réponses concernant la candidature, les motivations et les objectifs professionnels. L'épreuve orale se déroule devant des représentants de la direction du MBA (ISA), des anciens élèves du MBA et des membres du corps professoral. L'admission est prononcée par un jury souverain au vu de l'ensemble des éléments de la candidature.

### Académie de Versailles

#### INT Management Évry

#### Épreuves écrites

(Date des épreuves : 18 et 19 mai 2006)

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Note de synthèse	4 h	12
Langue	4 h	6
Épreuve à option (mathématiques ou informatique ou économie/gestion ou droit)	4 h	12
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>

#### Épreuves orales

<b>NATURE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Entretien	30 min	10
Langue	20 min	4
Épreuve à option (mathématiques ou informatique ou économie/gestion ou droit)	20 min	6
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>

## 4.9 Écoles recrutant sur concours propre-autres secteurs de formation

### Académie de Lille

#### École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

#### Épreuves écrites

<b>ÉPREUVES</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>NOMBRE DE POINTS</b>
Langue française	3	60
Synthèse à partir d'un dossier	4	80
Interrogation sur le monde contemporain	4	80
Compte rendu de film	3	60
Libre propos sur un thème d'actualité	3	60
Langue anglaise	2	40
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>380</b>

*Sont déclarés admissibles de plein droit les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20*

#### Épreuves orales

<b>ÉPREUVES</b>	<b>NOMBRE DE POINTS</b>
Exposé sur un thème d'actualité	80
Entretien avec le jury	120
Anglais	20
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>

**Académie de Nantes**  
**École de design de Nantes Atlantique**  
Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE	NOMBRE DE POINTS
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	5
Épreuve de synthèse	45 min	5
Tests de culture générale	45 min	5

Épreuve orale

Entretien de motivation	20 min	60
-------------------------	--------	----

**Académie de Paris**  
**Centre de formation des journalistes (CFJ)**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	COEFFICIENT	DURÉE
Synthèse de dossier	4	4 h
Sujet d'actualité	2	2 h
Connaissances d'actualité	2	1 h
Culture générale	2	1 h
Français	1	45mn
Anglais	1	2 h
<b>Épreuves d'admission / Épreuves écrites</b>		
Sujet libre	2	2 h
Synthèse de dossier	4	4 h
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol, italien, russe)	1*	1 h 30
<b>Épreuves d'admission / Épreuves pratiques et orales</b>		
Enquête-reportage (écrit)	2	14 h
Enquête-reportage (oral)	1	30 min
Classement de dépêches (oral)	2	45 min
Entretien de motivation		
<b>Épreuves spécifiques pour la sélection des journalistes "reporters d'images "</b>		
Enquête-repérages	2	14 h
Analyse d'un reportage télévisé	2	2 h

\* seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne

**Académie de Paris**  
**Institut pratique de journalisme (IPJ)**

<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>DURÉE</b>
Connaissance de l'actualité	1	1 h
Culture générale	2	1 h
Connaissance de la France et de l'Europe	1	1 h
Synthèse de dossier	3	1 h 30 min
Rédaction d'un synopsis d'article	3	1 h 30 min

<b>ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ÉCRITES</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>DURÉE</b>
Article de réflexion sur un thème d'actualité	3	3 h
Relecture et mise en forme de copie	1	1 h 15 min
Anglais	2	1 h 30 min
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol)	1*	1 h 30 min
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION ÉPREUVES ORALES</b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>DURÉE</b>
Entretien individuel sur l'actualité	2	20 min
Entretien individuel de motivation	2	20 min

\* seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne

**Académie de Paris**  
**École supérieure de travail social (ETSUP)**
**Épreuve écrite**

- un exposé écrit détaillé du travail actuel de service social du candidat

**Épreuves orales**

- 2 entretiens portant sur l'exposé précédent avec des enseignants et des professionnels.
- Ces épreuves sont notées en 5 catégories : A, B, C, D, E.
- Les candidats ayant été notés dans les catégories A et B sont admis.
- À partir de la catégorie C les cas sont discutés en jury.

**Académie de Paris**  
**École spéciale d'architecture (ESA)**  
Épreuves d'admission

ÉPREUVES	NOMBRE DE POINTS
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
TOTAL	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
TOTAL	75
TOTAL GÉNÉRAL	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

**Académie de Paris**  
**Institut supérieur d'interprétation et de traduction (ISIT)**  
21, rue d'Assas, Paris cedex 06, tél. 01 42 22 33 16, mél. : contact@isit.icp.fr  
**Filière linguistique et juridique**  
**Entrée en 1<sup>o</sup> année - Épreuves écrites d'admission**

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

Dossier scolaire

NATURE	COEFFICIENT
Analyse des Bulletins	1
Lettre de Motivation	1

**Académie de Versailles**  
**Institut géologique Albert de Lapparent (IGAL)**

ÉPREUVES	COEFFICIENT	DURÉE
Dossier	1	
Épreuves écrites (concours Fesic, QCM) sciences naturelles (géologie et biologie) mathématiques- physique-chimie	2	8 h
Entretien	2	15 à 20 mn